

Les Algériens s'en foutent de la LDH, ils virent les migrants !



Le gouvernement algérien ne s'embarrasse pas des condamnations de la LDH (Ligue des Droits de l'Homme), des associations humanitaires ou de la « déshumanité » des décisions qu'il prend pour réexpédier les « migrants » vers leurs pays d'origine.

Les 02, 04 août et 24 septembre derniers, trois premiers convois sont passés par Ghardaïa se dirigeant vers le centre de rétention de Hessi Lefhel, à 120 km au sud.

Ces trois convois renvoyaient vers le Niger 1 513 nigériens (1 064 hommes, 216 femmes et 233 enfants).

En ce début du mois d'octobre un quatrième convoi, composé de 14 bus, a suivi le même trajet pour continuer vers In Salah et

enfin Tamanrasset, à 1 220 km de Ghardaïa, avant d'abandonner son contenu au-delà de la frontière du Niger (597 nigériens, dont 502 hommes, 31 femmes et 64 enfants).

Ainsi en quatre convois ce sont 2 110 nigériens qui ont été expulsés vers leur pays.

Un cinquième convoi, aussi important, devrait partir ces jours-ci et d'autres suivront inexorablement.

Tous ces convois sont escortés par un impressionnant service de sécurité, composé de gendarmes et de policiers mais également de véhicules du « Croissant-Rouge ».

L'Algérie ne se préoccupe pas de savoir si tous ces migrants sont originaires du Niger ou d'un autre pays d'Afrique.

Nombreux sont les migrants déclarant venir de Côte d'Ivoire dans l'espoir d'être expulsés vers ce pays où il fait meilleur vivre et où, paraît-il, aucun pauvre ne meurt de faim, mais l'Algérie n'en tient aucun compte, elle les expulse vers ses frontières les plus proches.

Les autorités algériennes savent parfaitement que tous ces migrants jettent leurs papiers avant de pénétrer en Algérie car ils ne souhaitent en aucun cas retourner vers le Niger, le Mali, la Somalie, le Soudan ou d'autres pays d'Afrique subsaharienne, mais cela ne leur cause aucun état d'âme.

Ce n'est pas le cas pour la France.

Chez nous aussi les migrants ont pris soin de jeter tous leurs papiers d'identité à la mer avant de passer les frontières.

En France également ils déclarent être originaires de Côte d'Ivoire, mais la Côte d'Ivoire n'en veut pas et comme on ignore de quels pays ils sont originaires, alors ils restent « chez nous » en centre de rétention ou dans la nature et pour une durée indéterminée (là les CDD n'existent pas, il ne s'agit que de CDI !)

Expulser un migrant sans papier, quand c'est possible, coûte paraît-il 13.200 euros, selon la Cour des Comptes. Mais combien coûte-t-il quand il stationne deux années, et voire plus, en France, soigné, nourri et logé ? La Cour des Comptes pourrait-elle nous renseigner ?

Manuel Gomez